



HAL
open science

La microfinance en Tanzanie : le cas des VICOBA (Village Community Banks) sur le mont Meru

Catherine Baroin

► **To cite this version:**

Catherine Baroin. La microfinance en Tanzanie : le cas des VICOBA (Village Community Banks) sur le mont Meru. *Anthropologie et développement*, 2019, 50, pp.109-127. 10.4000/anthropodev.846 . halshs-03975378

HAL Id: halshs-03975378

<https://shs.hal.science/halshs-03975378v1>

Submitted on 23 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La microfinance en Tanzanie :

Le cas des VICOBA (Village Community Banks) sur le mont Meru¹

Résumé

Une nouvelle forme de microfinance s'est développée rapidement en Tanzanie, à partir de 2002, sous le nom de VICOBA (*Village community banks*). Cette forme de microfinance se base sur une expérimentation que l'ONG CARE a mise en œuvre au Niger, en 1991, qui a été ensuite adaptée et diffusée dans plusieurs pays, dont la Tanzanie, en s'affranchissant progressivement de l'ancrage institutionnel initial. À l'occasion de nos dernières enquêtes chez les Rwa du mont Meru en Tanzanie du Nord, en 2014, nous avons observé le fonctionnement de plusieurs VICOBA. Cet article se propose donc de documenter de manière empirique les effets de cette nouvelle forme de microfinance au niveau local tout en analysant ses forces et ses faiblesses. Nous présentons dans un premier temps les structures de la société rwa (organisation clanique patrilinéaire, chefferie centralisée et système d'âge), puis les autres formes de microfinance qui sont disponibles localement. Nous décrivons ensuite le mode de fonctionnement des VICOBA et essayons de dégager les conditions de leur succès ou de leur échec.

Mots clés

Microfinance, Tanzanie, Rwa, mont Meru, femmes

Abstract

In Tanzania, a new way for doing microfinance developed quickly from 2002 onwards. The model was first fostered by the international NGO Care in Niger in 1991 and afterwards spread in several countries, including Tanzania. There, it took the form of *Village Community Banks* and was named as such: VICOBA. Personal fieldwork in Tanzania, among the Rwa of Mount Meru, gave us the opportunity to observe these VICOBA in 2014 at the local level. By taking an empirical perspective, this article documents the effects of this new form of microfinance at the local level, while at the same time analyzing its strengths and weaknesses. After a brief description of the social structures of the Rwa society (clan organisation, central chieftainship and age groups), we will present the other forms of microfinance available locally. We will then describe the *modus operandi* of the VICOBA while trying to extract their conditions of success or failure.

Keywords

Microfinance, Tanzania, Rwa, mount Meru, women

¹ Texte publié en 2019 : BAROIN, C. 2019. "La microfinance en Tanzanie : le cas des VICOBA (Village Community Banks) sur le mont Meru", *Anthropologie et développement*, 50, pp. 109-127.

Introduction

La microfinance est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a pris des formes diverses. Une multitude d'opérateurs sont aujourd'hui impliqués, des banques locales aux ONG, en passant par les associations communautaires et des entreprises privées. Son extraordinaire essor, surtout après le succès mondial de la Grameen Bank lancée en 1976 au Bangladesh par Muhammad Yunus, a valu à ce dernier d'être récompensé par le prix Nobel de la Paix en 2006. Pour autant, le champ de la microfinance n'est pas exempt de critiques et divers auteurs en ont souligné les limites (Baumann et Servet, 2007 ; Servet, 2006, 2009 ; Guérin, 2015).

Dans cet article, nous nous intéressons aux *Village community banks* en Tanzanie, également connus sous le nom VICOBA. Ces « banques villageoises communautaires » sont une forme relativement nouvelle de microfinance locale qui a connu un développement important depuis 2002. Cet article décrit les pratiques de microfinance des VICOBA, telles qu'observées chez les Rwa du mont Meru en Tanzanie du Nord en 2014, en se basant sur nos données d'enquête. Nous nous proposons de documenter de manière empirique les effets des VICOBA au niveau local tout en analysant ses forces et ses faiblesses. Le système des VICOBA était nouveau pour les Rwa et c'est notamment auprès des femmes que ce mode d'accès au crédit semble s'être développé le plus, probablement parce qu'un tel système leur permet de s'investir en dehors de la sphère domestique où la société rwa a tendance à les cantonner. Nous mettons dans un premier temps le système des VICOBA en perspective historique, en présentant la forme initiale de microfinance expérimentée au Niger en 1991 par l'ONG Care avant de se diffuser bien au-delà des frontières nigériennes. Nous présentons ensuite notre terrain d'enquête chez les Rwa du mont Meru en décrivant les caractéristiques principales de la société rwa (organisation clanique patrilinéaire, chefferie centralisée et système d'âge). Puis nous décrivons les autres formes de microfinance disponibles localement avant de détailler le fonctionnement spécifique des VICOBA. Nous nous efforçons enfin de dégager les conditions de leur succès ou de leur échec.

Mise en contexte des VICOBA

Dans les sociétés africaines, les mécanismes informels d'assistance financière sont très répandus pour financer les événements sociaux (funérailles, frais médicaux, éducation des enfants). Divers opérateurs peuvent être impliqués et cet appui peut prendre plusieurs formes (tontine, loterie, etc.). De tels mécanismes ne sont pas intrinsèquement africains puisque L. Fontaine signale par exemple qu'à Paris des systèmes de tontines étaient à l'œuvre dès le XVIII^e siècle (Fontaine, 2008 : 156).

Ce qui va faire la nouveauté et l'intérêt des VICOBA, c'est leur mode opératoire associant de façon très souple épargne et crédit, au sein d'un petit groupe d'associés qui gère lui-même ses avoirs (Grant et Allen, 2002). Certains considèrent cette forme de microcrédit comme une forme de « développement par le bas » et les instances locales en ont largement encouragé la diffusion. En Tanzanie, où coexistent plusieurs formes d'accès au microcrédit, les VICOBA ont en effet eu l'avantage d'être assez inclusifs en s'ouvrant dès le départ à un large public.

C'est à partir d'un modèle développé par l'ONG internationale Care au Niger qu'a été élaboré par la suite le modèle des VICOBA diffusé à grande échelle en Tanzanie. Cette forme de microfinance a été expérimentée au Niger en 1991 par cette ONG, sous le nom de *Masa masu dabaru*, ce qui signifie « femmes en mouvement » en langue haoussa (Grant et Allen, 2002). Les effets de cette initiative ont été jugés positifs et le modèle a ainsi été adapté à d'autres contextes et diffusé dans un grand nombre de pays : au Zimbabwe, au Mozambique, en Ouganda, en Érythrée, mais aussi en Asie et en Amérique latine où diverses agences de développement se sont emparées du concept sous

le nom de *Village savings and loan associations*². En Afrique francophone il prend le nom d'Associations villageoises d'épargne et de crédit (International Rescue Committee, 2012).

Comment fonctionne un tel dispositif ? Il s'agit à chaque fois d'une association de villageois et villageoises qui gère, d'une part, l'épargne apportée régulièrement par ses membres, dans le respect des termes d'un contrat convenu d'avance, et, d'autre part, les prêts et les intérêts des prêts accordés aux membres du groupe à partir de cette cagnotte. Les intérêts des emprunts sont encaissés par le groupe et par la suite redistribués à chacun au prorata de sa mise. Placer de l'argent dans une VICOBA permet donc à la fois à ses membres de pouvoir obtenir un prêt de manière ponctuelle et sur demande, et de percevoir par ailleurs des intérêts sur l'argent investi. Sur ces deux points, leur fonctionnement est donc radicalement différent de celui des tontines, dans lesquelles chacun reçoit tour à tour la totalité de la mise, et où l'argent placé ne rapporte aucun intérêt. Le système des VICOBA est un système bancaire, même si la forme se veut beaucoup plus souple.

Chaque VICOBA (et plus précisément le bureau qu'elle désigne en son sein) assure elle-même la gestion de ce système, de manière gratuite, ses membres ne sont pas rémunérés pour la gestion. Le bureau enregistre les apports, accorde des prêts (sans demande de justification) et encaisse les intérêts avant de les redistribuer au prorata de la mise de chacun. Il n'y a donc quasiment aucun frais externe (hormis le coût d'achat des registres), ce qui est un des avantages du système en comparaison avec les autres formes de microfinance gérées par des banques formelles. Des banques extérieures interviennent parfois dans des VICOBA mais, quand c'est le cas, c'est uniquement pour recevoir les fonds disponibles du groupe en dépôt ou pour débloquer des fonds collectifs.

La possibilité d'emprunter proposée par les VICOBA représente donc une opportunité unique pour ses membres, les banques demandant souvent des garanties hors de portée pour la plupart des foyers sollicitant un emprunt. Dans le système des VICOBA, un groupe de personnes se constitue donc localement pour gérer son épargne de façon autonome lors de réunions hebdomadaires régulières et reste son propre garant. L'intérêt de l'emprunt accordé à un membre du groupe est réparti entre tous au prorata de l'apport de chacun, et cette épargne volontaire est source de bénéfices pour tous les membres de la VICOBA. Il est intéressant de noter qu'un système de caisse de solidarité existe en parallèle. En plus des opérations de dépôt et de prêt, une cagnotte indépendante est constituée et fait office de caisse de solidarité, alimentée par une source distincte de cotisation. C'est donc bien une forme de sécurité sociale informelle que le système VICOBA promeut tout en garantissant le refinancement du dispositif. Les modalités particulières de gestion varient néanmoins, d'une VICOBA à une autre, en fonction des profils des membres du groupe et de leurs interactions.

C'est en 2000 que l'ONG Care introduit le modèle des VICOBA en Tanzanie. Il prend d'abord la forme d'un projet pilote qui sera expérimenté dans la région de Zanzibar (*Jozani-Chwaka Bay conservation project*, du Zanzibar Area Office). Puis le système est adapté par le Social and economic development initiation of Tanzania³ et est diffusé dans tout le pays sous le nom de *Village community banks*. Le développement de ce système a ensuite été fulgurant en Tanzanie. En 2009, on comptait 1 876 VICOBA au total dans le pays, dont 55 dans le district Arumeru, notre zone d'enquête, qui rassemble les Arusha⁴ et les Rwa (c'est relativement peu car, la même année, plusieurs autres districts du pays en comptaient 70 ou plus, le plus développé étant celui de Marangu au pied du mont Kilimandjaro, avec 102 VICOBA). Cinq ans plus tard, en 2014, le nombre de VICOBA est passé de 55 à 632 dans le district Arumeru et en pays rwa spécifiquement la première

² Voir : <http://www.vsla.net/aboutus/globalworkexperience;jsessionid=em4loqv3hofptc8bqi6m3s2w> (consulté le 5 octobre 2018).

³ Voir : <http://www.seditvicoba.or.tz> (consulté le 25 mars 2019).

⁴ Sur les Arusha, agriculteurs de culture maasai, voir P. Gulliver (1963).

VICOBA est créée en 2008 dans le village de Poli⁵. Pour comprendre dans quel cadre les VICOBA se sont insérées en pays rwa et quel a pu être leur impact sur cette société, nous présentons brièvement ci-dessous les caractéristiques principales de la société rwa du mont Meru.

La société des Rwa du mont Meru⁶

Les Rwa, au nombre de 250 000 environ d'après les données du dernier recensement (2014), sont des agriculteurs de langue bantoue établis sur les flancs sud-est du mont Meru (4 585 m), face au mont Kilimandjaro en Tanzanie du Nord. Ils sont connus localement sous le nom de Meru (pluriel Wameru) mais, dans leur langue, le *ki-rwa*, ils se dénomment Rwa (pluriel Varwa). Nous retenons ici leur ethnonyme pour éviter toute confusion avec les Meru du mont Kenya, avec lesquels ils n'ont aucun rapport (les Rwa sont culturellement et linguistiquement proches de voisins bien plus nombreux, les Chaga du mont Kilimandjaro). Les Rwa pratiquent une agriculture intensive où dominant le café et la banane, sur des sols volcaniques très fertiles bénéficiant de deux saisons des pluies par an. La pression démographique est forte et l'habitat très dense. Il se compose de fermes contiguës, les « villages » n'étant finalement que des circonscriptions administratives. La terre appartient aux hommes et l'épouse vient vivre sur la ferme de son mari. La vente du café, culture de rente, est la source d'un essor économique considérable pendant la période coloniale, avec des bénéfices très importants, mais la chute du cours du café à la fin du siècle dernier⁷ a conduit les Rwa à diversifier leur agriculture (Baroin, 1998 ; 2007). Les inégalités socio-économiques restent toutefois très fortes et le contexte économique est marqué par une incertitude croissante partiellement due à la pression démographique et aux réajustements qui ont été nécessaires après la crise du café.

L'argent de la vente du café revient aux hommes, et leur budget, à l'instar de nombreuses sociétés, est distinct de celui de l'épouse. En principe, c'est le mari qui paie les frais de scolarisation des enfants – c'est un poste de dépense généralement élevé –, et c'est l'épouse qui assure avec un budget moindre l'alimentation du ménage. Son budget est principalement issu de la vente de bananes (qui rapporte peu), ainsi que de la vente de lait si le foyer est assez riche pour élever une ou deux vaches en stabulation. La proximité de la ville d'Arusha à une douzaine de kilomètres vers l'ouest assure un écoulement relativement facile de ces produits agricoles.

Les Rwa sont caractérisés par des structures sociales fortes. On dénombre 17 clans patrilineaires qui gèrent l'ensemble des questions relatives au foncier. Dans ce contexte d'agriculture intensive, c'est un domaine particulièrement générateur de conflits. Les chefs de clan se réunissent en conseil, et ce conseil est doté d'un chef suprême. Cette chefferie centralisée, vivante et efficace, appuie ses jugements sur une Constitution écrite élaborée par les Rwa eux-mêmes (Baroin, 2003). C'est un fait suffisamment exceptionnel pour être mentionné. Un système d'âge et de générations⁸ enfin parachève cet ensemble (Baroin, 2015). Ce système induit des solidarités transversales au sein de groupes masculins appelés *rika* (pluriel *marika*). Un nouveau groupe est formé tous les 15 ans environ lors d'une initiation, avec pour objectif d'éduquer les jeunes hommes au respect des anciens et (autrefois) de former des guerriers. Cette

⁵ Selon J. M., *agriculture extension worker* de la circonscription (*ward*) de Poli et conseillère pour 65 VICOBA (entretien à Nkoaranga, le 28 janvier 2014).

⁶ Les enquêtes chez les Rwa se sont déroulées de 1992 à 2014, sur un total de 18 mois couvrant toutes les saisons annuelles. Les données sur les VICOBA ont été recueillies de janvier à mars 2014.

⁷ Le cours du café sur le marché mondial est sujet à de fortes variations. Ainsi le journal Les Échos, le 5 septembre 2018, titrait : « Le cours du café plonge au plus bas depuis 12 ans ».

⁸ Les systèmes d'âge et de générations (*Age systems* en anglais) se déclinent selon de nombreuses versions, principalement dans les polities d'Afrique de l'Est.

seconde fonction n'est plus à l'ordre du jour, mais ce système continue de renforcer la cohésion sociale, le contrôle disciplinaire des jeunes, la régulation démographique (en raison de certains interdits liés aux groupes d'âge en matière de mariage et de procréation) et le sentiment identitaire du groupe.

Dans cette société très structurée et très hiérarchisée, chaque homme marié, sous le contrôle de son clan, est maître de sa famille et de son exploitation agricole. Son épouse n'intervient pas dans les affaires publiques et les seules femmes qui acquièrent une certaine autonomie sont celles qui bénéficient d'un emploi salarié, le plus souvent modeste, tel qu'institutrice ou infirmière. Une femme qui conçoit hors mariage est très mal vue dans cette société luthérienne très puritaine, mais son père lui accorde un petit lopin de terre près de chez lui pour assurer sa subsistance. Ce don n'est pas sans susciter de fortes jalousies de la part de ses frères, qui s'estiment les seuls héritiers légitimes des biens fonciers paternels. On comprend donc, dans ce système patriarcal très marqué, que les VICOBA aient pu représenter une opportunité d'émancipation pour certaines femmes. Nous nous garderons néanmoins d'en surestimer les effets.

Les autres formes de microfinance locales

Avant de détailler spécifiquement le fonctionnement des VICOBA, nous nous attachons dans cette partie à décrire les autres formes de microfinance qui sont disponibles localement et que nous avons pu observer. La microfinance en Tanzanie est un domaine foisonnant et en constant mouvement et, dans ce vaste champ sur lequel des recherches approfondies seraient à mener, nous avons choisi de documenter quelques expériences relevées sur place afin d'illustrer toute la diversité des formes d'accès au crédit informel.

Le premier exemple est celui que nous livre Mme Pallangyo. Elle nous a indiqué avoir été d'abord membre d'une tontine de dix femmes (*kibati* en swahili⁹) qui contribuaient chacune à hauteur de 2 000 Tsh (0,75 euros)¹⁰ par semaine. Cette tontine a cessé en 2012 (nous ne savons pas pourquoi) et Mme Pallangyo s'est engagée dans un nouveau groupe de 13 participantes dénommé *Usongori*, ce qui signifie « esprit saint » en langue Rwa. Au début, chacune contribuait à hauteur de 10 000 Tsh (3,77 euros) par mois, et l'argent collecté leur permit d'acheter du matériel collectif dans le but de le louer : cent chaises en plastique, six grandes cocottes-minute, six grandes marmites et des assiettes. Ce projet ne manquait pas de pertinence, car les occasions de location sont nombreuses en pays rwa, pour toutes sortes de grandes réunions (cérémonies familiales, réunions de clan ou de groupe d'âge, réunions politiques, etc.). Les femmes louaient le matériel aux tarifs journaliers suivants : 30 000 Tsh pour cent chaises ; 5 000 Tsh pour une cocotte-minute ; 2 000 Tsh pour une marmite et 100 Tsh pour une assiette. Avec les bénéficiaires, elles prévoyaient d'acheter davantage de matériel à louer. Sans changer le taux de contribution mensuel, elles ont décidé de transformer leur microentreprise en tontine, donnant l'argent à une seule d'entre elles à tour de rôle. Quand son tour viendra, Mme Pallangyo prévoit d'utiliser ce capital pour démarrer un élevage de poulets.

Une autre forme de microfinance disponible localement et qui prend une forme plus élaborée est liée aux Églises. En 2014, nous avons pu observer un groupe qui fonctionnait de façon informelle au sein de l'Évangélique luthérienne de Tanzanie (ELCT), une Église très puissante en pays rwa. Ce groupe avait été créé trois ans plus tôt et fédérait 46 salariés de six paroisses voisines (dont huit pasteurs, des évangélistes et des secrétaires). Ce système de microfinance restait dans l'informel, mais ses membres s'étaient dotés de règles propres et des

⁹ Le swahili et l'anglais sont les deux langues nationales de la Tanzanie.

¹⁰ Les shillings tanzaniens sont notés Tsh. En 2019, 10 000 Tsh équivalent à 3,77 euros.

prêts pouvaient être consentis en interne. Les contributions annuelles de chacun se sont d'abord élevées à 18 000 Tsh, puis à 30 000 Tsh et, en 2014, au moment de notre collecte de données, le montant annuel de la cotisation était de 40 000 Tsh (soit 15 euros)¹¹. Le groupe était dirigé par un président et le bureau était composé du président, de son assistant, d'un secrétaire et d'un conseiller, élus pour deux ans, avec possibilité de rééligibilité. Le président du bureau était un évangéliste (le poste d'évangéliste est en effet géographiquement plus stable que celui d'un pasteur qui peut être transféré ailleurs). Le conseiller était un pasteur. Ensemble, ce groupe avait acheté 200 chaises en plastique pour les louer et prévoyait d'acheter un moulin à maïs. Chaque membre (ou son conjoint) pouvait emprunter de l'argent, sans intérêts, pour payer des frais de scolarité, pour investir dans son activité économique, ou pour financer des cérémonies sociales (mariages, baptêmes, funérailles). S'il y avait beaucoup d'argent en caisse, il était mis sur le compte de la paroisse et non dans une banque car, lorsqu'il restait localisé dans la paroisse, les retraits pouvaient se faire plus facilement. Outre les contributions personnelles, la caisse du groupe recevait de temps en temps des dons ponctuels, comme par exemple un don de 100 000 Tsh (soit 37,70 euros) du *District pastor*, mentionné pendant notre enquête.

Avec les SACCO (*Savings and credit cooperative societies*), un autre dispositif de microfinance locale, on se rapproche du système bancaire formel. Cet autre système disponible localement chez les Rwa rassemble généralement un nombre plus grand de participants. Les SACCO sont des coopératives formellement créées en Tanzanie en 2003 par le *Cooperative societies act*. Elles sont opérationnelles depuis 2004 et sont soumises à un contrôle d'État (Kihongo, 2005 : 31). La SACCO observée à Kikatiti, pendant la période de collecte de données en 2014, comprenait 800 membres. Une autre, la Tengeru Market SACCO, créée en 2006 avec 50 membres initiaux, comptait en 2014 968 actionnaires dont 75 % de femmes. Cette SACCO gérait un budget annuel de 342 670 millions de shillings tanzaniens (Tsh) et salariait quatre employés et un gardien de nuit. En 2014, son comité directeur était composé de neuf personnes et une assemblée générale se tenait chaque année, documentée par les *Regional* et *District cooperative officers* qui étaient comptables de son bilan¹². En termes de modalité de fonctionnement, les prêts octroyés aux actionnaires de cette SACCO ne pouvaient pas dépasser trois fois leur mise (comme dans le cas des VICOBA dont nous décrivons les modalités de fonctionnement plus bas) et devaient être approuvés par le comité directeur. C'est en assemblée générale que se décidaient des types de prêts octroyés. En 2014, sept prêts ont été concernés : un financement pour un *leasing* (prêt de matériel) au taux de 3 % par mois avec un remboursement à échéance au bout de trois mois ; un financement pour une activité économique au taux de 3 % par mois ; un financement pour un projet social (amélioration d'une maison, d'un hôpital, etc.) au taux de 3 % par mois ; des investissements agricoles au taux de 4 % par mois ; un appui aux dépenses d'éducation au taux de 5 % par mois ; du financement de biogaz au taux de 2 % par mois. S'il ne respecte pas le délai prévu de remboursement, l'emprunteur doit payer 10 % de pénalité.

Ces trois exemples montrent bien la diversité d'accès à des solutions de microfinance au niveau local. D'autres systèmes existent qui contribuent à enrichir cette offre. On peut notamment citer l'ONG indépendante, *Wekeza*, dont le nom signifie « investir » en swahili, et qui a pour but de promouvoir l'investissement en Afrique par le biais de financements participatifs égalitaires¹³. Tous ces dispositifs ont comme points communs un contrat implicite entre les membres du groupe et un système de contrôle strict des entrées et sorties d'argent. Les demandes de prêts

¹¹ Selon J. E. Mungure, pasteur de cette Église (entretien du 24 janvier 2014).

¹² Selon un responsable de cette coopérative (entretien le 15 février 2014 à Tengeru).

¹³ Voir : <https://wekezaapp.com> (consulté le 22 mars 2019).

peuvent financer une gamme très large de besoins et ne sont pas soumises à condition, sauf dans le cas des SACCO où elles doivent être approuvées par un comité directeur.

Parmi les multiples possibilités de microfinance ainsi disponibles, les VICOBA constituent en quelque sorte une formule intermédiaire. Elles sont de taille beaucoup plus réduite que les SACCO ou les arrangements inter-églises et rassemblent des personnes qui se connaissent. L'ancrage social du groupe dans son environnement immédiat est donc important. De plus, le système VICOBA est encouragé par l'État tanzanien. La partie qui suit détaille le fonctionnement spécifique des VICOBA et leurs effets sur les personnes qui y ont recours, en s'efforçant de dégager les conditions de leur succès ou échec.

Le fonctionnement des VICOBA

En comparaison avec les multiples formes de microfinance disponibles localement, la rapide propagation des VICOBA en Tanzanie tient particulièrement à leur mode de fonctionnement qui est perçu de manière positive par une majorité de gens. Dans la société rwa, les VICOBA sont une innovation introduite de l'extérieur (initialement par une ONG internationale), mais qui a été ensuite adaptée puis promue par le gouvernement tanzanien. Nous décrivons ici le fonctionnement de certains groupes que nous avons observés en 2014.

Constitution et règles de fonctionnement d'une VICOBA

Les VICOBA sont autonomes. Chaque VICOBA gère elle-même ses finances (collecte d'argent et prêts) et sa caisse de solidarité. Chaque VICOBA est alimentée, d'une part, par la cotisation hebdomadaire obligatoire de chacun, ce qui lui permet de disposer de fonds qu'elle prête sur demande à ses membres pour leurs projets individuels ; et, d'autre part, par des cotisations fixes mensuelles qui permettent le cas échéant d'aider un membre en difficulté (maladie ou décès principalement). Cette dernière cotisation alimente la caisse de solidarité. Les deux cotisations financent des budgets distincts.

Au départ, le groupe se forme par cooptation spontanée sur l'initiative d'une trentaine d'intéressés, hommes et/ou femmes. Le plus souvent, il s'agit surtout de femmes, nous avons en effet noté la perception locale des hommes d'être stigmatisés (pauvres) s'ils y participent. Ainsi, en 2014, la VICOBA locale en pays rwa qui comportait le plus d'hommes n'en comprenait que sept, soit moins d'un quart de ses membres (le groupe comptait alors une trentaine de personnes)¹⁴. Pour bien fonctionner, les groupes sont généralement restreints (entre 25 et 35 personnes) et de niveau économique proche (pour avoir une capacité d'épargne similaire). De ce fait, les plus pauvres sont exclus.

Le groupe se donne ensuite un nom propre qui le distingue de tout autre. Par exemple, une VICOBA du village de Ndatu s'est donné le nom de *Nsalalo*, terme en *ki-rwa* qui peut se traduire par « nous affirmons notre point de vue » (*msimamo* en swahili). Selon le modèle promu par l'État tanzanien, chaque VICOBA se subdivise en sous-groupes de cinq personnes qui seront solidaires si l'une d'elle emprunte. Le lieu et l'heure des réunions sont définis librement pour chaque VICOBA. Par exemple une fois par semaine, chaque mardi après-midi à 16 heures, chez telle personne (je n'ai pas observé que le lieu de la réunion puisse tourner). Le groupe fixe également le montant minimum de l'épargne hebdomadaire obligatoire de chacun, par exemple 2000 Tsh (soit 0,94 euros).

¹⁴ D'après J. M., conseillère de la circonscription (*ward*) de Poli pour 65 VICOBA (entretien à Nkoaranga le 28 janvier 2014).

La bonne marche des opérations de la VICOBA repose sur une gestion efficace qui est assurée par une équipe de cinq personnes : un président, un secrétaire, un trésorier, un maître de la discipline et une cinquième personne chargée de compter l'argent.

Ces personnes sont élues pour un an et ne peuvent exercer plus de trois mandats successifs. Le maître de la discipline est chargé d'encaisser les amendes de ceux ou celles qui arrivent en retard ou qui parlent entre eux durant la réunion. Sa fonction, comme nous avons pu l'observer, assure le bon déroulement de ces réunions, qui commencent à l'heure et se déroulent dans le calme.

La collecte des fonds

Les réunions des VICOBA ont pour but principal de collecter l'argent des membres de manière régulière. Ces transactions sont consignées dans des registres collectifs et des carnets individuels pour noter les contributions. Un tampon et une caisse métallique munie de trois cadenas complète le matériel.

Le montant minimum de l'épargne hebdomadaire obligatoire de chacun est fixé d'un commun accord lors de la création du groupe. Le montant maximum que chacun peut verser lors d'une réunion ne doit pas excéder trois fois le montant minimum, cette limite ayant pour objectif d'éviter de trop grands déséquilibres au sein du groupe. La capitalisation de chacun consiste en l'achat de parts (*shares* en anglais, *hisa* en swahili). Le montant de la part est le plus souvent modique (par exemple 2000 Tsh, 3000 Tsh ou 5000 Tsh). Chaque membre doit donc acheter au moins une part par semaine, et au maximum trois parts. À défaut, il devra payer une amende de 1000 Tsh. S'il a un empêchement pour assister à la réunion, sa présence n'est pas forcément nécessaire mais sa mise, par contre, reste indispensable. Il suffit alors qu'il confie cet argent à un autre membre du groupe qui le remettra en son nom lors de la réunion. L'argent est collecté et noté sur le carnet personnel de chacun ainsi que sur deux registres collectifs, un tableau et un cahier.

Exemple : le groupe Nsalalo du village de Ndatu, qui se compose de 33 membres (28 femmes et 5 hommes) a fixé le montant de la part à 2000 Tsh. Il enregistre lors de sa réunion du 28 janvier 2014 l'achat de 77 parts, qui correspondent à un encaissement de 154 000 Tsh (72 euros). (observation personnelle)

Toutes les opérations de dépôt ou d'emprunt d'argent se font lors des réunions, en présence de tous, ce qui assure leur parfaite transparence. Elles sont toutes consignées par écrit sur les livrets individuels et les registres collectifs dûment tamponnés, le tampon spécifique du groupe faisant office de signature.

Par sécurité, tous ces documents ainsi que le tampon sont conservés dans la caisse métallique à trois cadenas de la VICOBA. Les trois cadenas sont confiés à trois membres différents du groupe, et des incompatibilités sont prévues : ces membres ne doivent pas être parents entre eux, et ne doivent pas avoir une position de chefs. Ainsi sont évités les influences, connivences et éventuels détournements que des rapports familiaux ou hiérarchiques pourraient occasionner. Ce triple verrouillage n'est pas une vaine précaution, compte tenu de l'omniprésence de la corruption en Tanzanie. Il permet d'éviter toute opération en dehors des réunions hebdomadaires du groupe. La caisse à triple cadenas contient donc les documents du groupe, tandis que l'argent est en général porté à la banque sur décision collective. Au début de chaque séance, le coffre est ouvert pour consigner les nouveaux apports, puis il est refermé triplement à clé à la fin de la réunion.

Chaque VICOBA est constituée pour une durée d'un an reconductible. Au bout d'un an, elle est soldée : on fait les comptes, et les bénéfices sont répartis au prorata de la mise de chacun. Après cela chaque membre est libre de poursuivre ou non sa participation pour une nouvelle année.

Le fonctionnement très strict des réunions de VICOBA tranche grandement sur les habitudes locales. Le premier impératif est d'arriver à l'heure, sinon le retardataire doit payer immédiatement une amende. Le respect de la ponctualité est d'autant plus remarquable qu'en pays rwa les réunions

habituelles (de famille, de clan ou autre) ne commencent jamais à l'heure prévue. Un retard d'une heure ou deux sur l'heure de la convocation¹⁵ y est plus souvent la règle que l'exception. Le second impératif, celui de s'abstenir de bavarder lors des réunions, est plutôt inhabituel lui aussi. Enfin le respect du troisième impératif, celui d'acheter une part au minimum, est conforté par le caractère dissuasif de l'amende de 1000 Tsh facturée au fautif. Ces trois règles assurent la régularité du fonctionnement du groupe, tandis que d'autres règles précisent les conditions de l'emprunt que chacun peut solliciter.

Les règles relatives à l'emprunt

Sous couvert de la solidarité des membres de son sous-groupe de cinq personnes au sein de la VICOBA, chaque membre peut emprunter au maximum trois fois le montant de sa mise. Ce maximum est une précaution qui permet de limiter les risques de non remboursement. En cas de défaut de remboursement, les quatre personnes solidaires de l'emprunteur déduisent des parts de l'emprunteur le montant non remboursé¹⁶.

Comparé aux conditions de crédit qu'offrent d'autres systèmes de microfinance locaux, il est clair que le principal avantage de ce dispositif consiste en sa souplesse et son accessibilité. En effet les tontines sont très répandues localement, mais elles sont moins souples que les VICOBA puisque chaque membre doit attendre son tour pour récupérer la mise collective. Quant aux grandes coopératives de crédit, les SACCO, elles sont bien plus formelles et plus lourdes que les VICOBA. Elles impliquent un nombre beaucoup plus grand de participants et l'octroi d'un prêt est soumis à des objectifs spécifiques et à l'approbation préalable d'un comité directeur. Dans les VICOBA au contraire, il n'est pas demandé à l'emprunteur de présenter un projet. L'emprunteur n'est pas non plus obligé de justifier sa viabilité. Cette liberté d'usage de l'emprunt est très appréciée des participants des VICOBA. Les autres membres n'ont aucun droit de regard sur l'utilisation qui sera faite de l'argent emprunté et c'est sur ce point fondamental que le fonctionnement des VICOBA se distingue des autres formes de microfinance où la viabilité d'un projet est d'abord examinée avant qu'un prêt ne soit accordé.

Mais si l'emprunteur de la VICOBA n'a pas à justifier de l'usage de l'argent emprunté, cette liberté n'est pas exempte de risques. Même si le montant empruntable est réglementairement limité, certains emprunteurs (et surtout emprunteuses) mesurent mal ce risque et s'endettent au-delà de leurs capacités de remboursement. Il peut en résulter de véritables drames, comme nous le verrons, car l'obligation de rembourser l'emprunt dans les délais prévus est très stricte.

Si les conditions du crédit sont très accessibles, les taux d'emprunt pratiqués varient en fonction de la durée des prêts : ils sont de 5 % pour un emprunt de trois mois ; de 10 % pour un emprunt de six mois ; de 12 % pour un emprunt de neuf mois (avec des remboursements échelonnés chaque mois). Ces taux, qui peuvent paraître élevés, s'appliquent à des montants limités et offrent une opportunité d'emprunt à des personnes qui n'y auraient normalement pas accès. C'est là tout l'intérêt des VICOBA.

Les prêts des banques, en effet, sont hors de portée pour la plupart des villageois. Ils ne sont consentis qu'aux individus qui présentent de solides garanties, et ils nécessitent l'ouverture d'un compte bancaire dont le coût de fonctionnement n'est pas négligeable. En 2014, une seule banque était implantée localement au pied du mont Meru, la Meru community bank. Elle avait été fondée deux ans plus tôt, en octobre 2012, à Usa River. Selon des informations communiquées par l'un de ses anciens cadres¹⁷, cette banque consentait des prêts à diverses entités, et en particulier aux

¹⁵ Cette heure est précisée, par exemple pour un mariage ou une cérémonie générationnelle, sur des cartons d'invitation remis aux invités.

¹⁶ Selon J. M., conseillère du *ward* de Poli pour 65 VICOBA (entretien à Nkoaranga le 28 janvier 2014).

¹⁷ Entretien avec L. U. dans les locaux de cette banque à Usa River, le 20 février 2014.

VICOBA, au taux annuel de 20 %, soit 1,67 % par mois. Elle se félicitait d'offrir ainsi un taux bien moins élevé que ceux des autres banques qui avoisinaient les 30 % annuels. En décembre 2013, la Meru community bank détenait les dépôts, rémunérés à 3 %, de 416 VICOBA locales pour un total de 481 067 000 Tsh (soit 225 405 euros). L'ensemble des VICOBA qui géraient leur dépôt dans le secteur formel bancaire représentaient alors 66 % de la totalité des 632 VICOBA répertoriées en pays rwa. La rémunération de leurs dépôts, comme leur capacité d'emprunt à titre collectif, à l'évidence, ne manquaient pas d'attrait.

La Meru community bank dû malheureusement fermer ses portes en janvier 2018, après révocation de sa licence d'exploitation par la Banque de Tanzanie. Elle ne justifiait en effet que d'un capital de 400 millions de Tsh alors que, pour protéger la stabilité financière du pays, la Banque de Tanzanie exigeait un capital minimum de 2 milliards de TSh (soit environ 2 millions de dollars)¹⁸. Cette fermeture fut un choc pour les dépositaires et les actionnaires de la banque, la restitution de leurs avoirs devenant en effet incertaine. En pays rwa, cette situation impacta beaucoup de VICOBA, de SACCO et d'associations, de même que le diocèse Meru de l'Église luthérienne (ELCT), qui était actionnaire à 10 % de la banque. Toutefois, la vitalité économique impulsée par les VICOBA n'en fut pas affectée sur le long terme et les VICOBA se replièrent sur d'autres banques, en particulier la Community rural development bank et la National micro-finance bank, pour sécuriser et rémunérer leurs fonds, et obtenir des emprunts collectifs.

La caisse de solidarité

Comme nous l'avons indiqué, un système de caisse de solidarité existe en principe¹⁹ dans chaque VICOBA, en parallèle du système d'emprunt, les lignes de financement restant totalement séparées. Cette caisse de solidarité est alimentée par une cotisation obligatoire mensuelle de chaque membre, à hauteur de 3000 Tsh par mois, et les versements sont enregistrés. Ainsi, en cas de décès d'un membre, 150 000 Tsh pourront être versés comme aide à la famille endeuillée²⁰, ou encore 30 000 à 50 000 Tsh en cas d'hospitalisation, selon les règles que se fixe chaque groupe au départ. Toutefois, la solidarité en pays rwa se joue à travers de nombreux autres canaux, qu'il s'agisse de la famille, du clan, de la paroisse ou du voisinage. C'est sans doute la raison pour laquelle ces caisses de solidarité suscitent moins d'intérêt et de commentaires de la part des personnes intéressées que le crédit auquel il est possible d'accéder par les VICOBA.

Quelles conditions de succès ou d'échec ?

En 2014, pendant le terrain d'enquête, la perception générale locale en pays rwa était dans l'ensemble assez favorable aux VICOBA. Les femmes, surtout, y voyaient une source nouvelle d'opportunités économiques, voire d'enrichissement. Certaines pourtant ont préféré ne pas s'investir dans de tels groupements, critiquant notamment la longueur des réunions et le temps « gaspillé » au détriment d'autres activités productives.

À l'échelle du pays, l'objectif affiché du système VICOBA était d'offrir à des exclus du système bancaire formel une possibilité d'emprunter pour lancer ou développer une activité économique source de revenus, la croyance associée à un tel projet étant que les effets d'un tel dispositif seraient majoritairement positifs. Or, les exclus du système bancaire formel constituant la très grande majorité de la population tanzanienne, les VICOBA s'adressaient donc à un public large.

¹⁸ Il en fut de même pour quatre autres petites banques, voir :

<https://af.reuters.com/article/africaTech/idAFKBN1ET147-OZABS> (consulté le 20 mars 2019).

¹⁹ C'est le dispositif même des VICOBA, mis au point à l'échelle nationale, qui prévoit cette caisse de solidarité.

²⁰ Les funérailles sont onéreuses en pays rwa, car elles rassemblent un grand nombre de personnes auxquelles un repas est offert. Elles sont l'affaire du clan du défunt, dont chaque membre doit participer à la dépense selon un barème spécifique.

Pour autant, les plus pauvres néanmoins en sont restés exclus : participer supposait en effet de contribuer à une cagnotte collective par un apport financier régulier²¹. Tout le monde n'était pas capable de s'engager. Les VICOBA, comme d'autres formes de microfinance, ne sont donc pas un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et peuvent même contribuer à l'accroissement des inégalités sociales, comme certains auteurs l'ont souligné dans d'autres situations (Morduch, 1999 ; Servet, 2009). Mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas sur ce critère qu'elles sont populaires au niveau local. Chez les Rwa, les inégalités de richesses sont anciennes et fortes, aussi bien d'une famille à l'autre qu'entre un homme et son épouse (Larsson, 2001). De ce fait, l'éventuel enrichissement de quelques femmes grâce aux VICOBA ne relève finalement que de situations ponctuelles qui ont peu d'effet sur la société plus large. La disparité économique entre les conjoints reste la règle, dominée par les hommes.

Comme le système est soutenu à l'échelle nationale, les VICOBA ont l'appui de l'administration locale, le *Meru district council*, et de plusieurs instances officielles qui en ont fait la promotion. En 2014, plusieurs acteurs encourageaient ainsi la création de nouveaux groupes tout en leur fournissant appui logistique et conseils. Plusieurs opérateurs étaient impliqués dans cette dynamique : les *Agricultural executive officers* (les agents agricoles d'État), plusieurs ONG²², l'*Evangelical lutheran church of Tanzania* (ELCT) et même la Meru community bank avant sa fermeture. Cet extrait de nos notes est particulièrement illustratif :

Le 1^{er} février 2014, une réunion d'information sur les VICOBA fut organisée dans les locaux de l'ELCT à Maji ya Chai, à laquelle nous fûmes invitée. Huit femmes, responsables dans des paroisses locales, y furent conviées ainsi qu'un jeune employé de la Meru community bank. Très conviviale, la réunion fut précédée d'un thé servi à tous, de chants religieux et d'une prière. Pendant trois heures ensuite, le jeune banquier se fit très didactiquement l'apôtre des VICOBA, expliqua leur fonctionnement et encouragea à leur création. Il proposa l'assistance de sa banque pour la rédaction des statuts de toute nouvelle VICOBA et exposa les divers services bancaires proposés : la mise en sécurité des fonds déposés à la banque, leur taux de rendement, celui des emprunts, etc. Après qu'il ait répondu aux questions des assistantes, un repas commun fut servi, précédé à nouveau d'une prière.

Cette réunion, organisée par l'ELCT en partenariat avec la Meru community bank, témoigne des efforts conjoints des deux entités pour encourager l'essor des VICOBA en pays rwa. La banque incitait très explicitement à créer de nouveaux groupes, et ces nouveaux groupes étaient invités à ouvrir un compte bancaire formel pour déposer en sécurité leurs avoirs qui y seraient rémunérés tout en proposant des prêts (ce service était facturé à chacune 20 000 Tsh). Deux tiers des VICOBA recensées localement ayant déjà ouvert un compte dans cette banque, ses responsables étaient d'autant plus enthousiastes pour promouvoir cette activité.

Indépendamment des fonds auxquels elles donnent accès, certaines VICOBA s'efforcent d'encourager la productivité agricole de leurs membres par la diffusion de conseils. La VICOBA *Nsalalo* du village de Ndatu par exemple a pris la décision collective d'acheter une radio à panneau solaire afin de permettre au groupe d'écouter les conseils en agriculture diffusés sur Radio 5 chaque vendredi à 18 heures.

Quant à l'usage des emprunts souscrits dans le cadre des VICOBA, il faudrait à ce propos mener une large enquête que nous n'avons pas pu réaliser en 2014. Nous donnerons donc quelques indications à ce sujet mais en émettant certaines réserves dues au manque de données. Les usages que nous avons relevés en 2014 étaient régulièrement liés au profil social de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Kitomari et Abwe, auteurs en 2016 d'un article sur les

²¹ Il s'agit toujours d'un apport hebdomadaire pour la première cagnotte, et d'un apport mensuel seulement pour la seconde.

²² Telles que le Catholic relief service, ou la Fondation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre qui disposait d'un bureau en 2014 à Usa River (entretien avec un responsable de cet organisme, le 24 janvier 2014).

VICOBA locales, fournissent quelques précisions à ce propos. Ils basent leur réflexion sur des données collectées auprès de 110 membres de dix VICOBA réparties au bas du mont Meru, sur la route reliant Arusha à Moshi. C'est sur ce grand axe de circulation que se situent, pour des raisons d'accessibilité, la plupart des entreprises. Si ce choix est déjà discutable, cela explique probablement pourquoi ces auteurs comptent dans les localités d'enquête – Usa River, Maji ya Chai et Kikatiti – un pourcentage plus important d'hommes (34 % pour 66 % de femmes) que ce que nous avons nous-même noté en 2014, dans des zones moins accessibles mais beaucoup plus caractéristiques du pays rwa. Les membres de leur échantillon sont pour la plupart mariés (54,5 %), les autres relèvent de familles monoparentales (45,4 %) et incluent célibataires, veufs/veuves et personnes séparées (Kitomari et Abwe, 2016 : 10-11). Ces auteurs ne précisent pas quel est le nombre de femmes élevant seules leurs enfants. Ce point est pourtant d'importance car l'usage le plus fréquent des fonds empruntés que nous avons relevé en 2014 a concerné le paiement des frais de scolarité. C'est une grosse dépense pour les familles tanzaniennes, et une préoccupation récurrente. Par enfant, en 2014, la scolarité coûtait par exemple 1 415 000 Tsh par an, soit 663 euros à la Nkoaranga secondary school (moitié moins dans une école primaire privée). Avant la crise du café dont le produit de vente revenait au père de famille, ce dernier assurait seul cette dépense. Mais de nombreux pères aujourd'hui manquent à cette obligation, ou bien la mère est seule pour y faire face. Les emprunts aux VICOBA servent donc souvent d'avance de trésorerie.

Les autres emplois des fonds mentionnés par les personnes enquêtées touchaient à l'amélioration de l'habitat, au lancement ou au développement d'une petite activité économique, et en particulier à la vente de produits alimentaires sur les marchés. Grâce au capital emprunté, la vente de bananes par exemple pouvait s'exercer à plus large échelle, la femme étant en position d'acheter la récolte de plusieurs bananeraies qu'elle acheminait et vendait au marché ensuite, en plus de sa propre récolte, pour un plus grand profit. Un autre exemple d'usage du financement VICOBA nous est donné par Gladness. Elle a emprunté 200 000 Tsh (95 euros) via la VICOBA *Nsalalo* pour payer la scolarité de ses enfants et, depuis, elle rembourse petit à petit grâce à la vente de bananes, d'œufs, du lait de sa ferme et au loyer d'une maison.

L'apport principal des VICOBA a été de soulager les familles en rendant le quotidien plus facile et on note finalement peu de grandes réussites économiques. On note également plusieurs difficultés. Au sein du couple, des déséquilibres existants ont parfois été exacerbés par le recours au système VICOBA. De manière très ciblée, cela a pu impacter les rapports de genre au sein de certains foyers. Tel est le cas lorsque l'épouse se lance, grâce à son emprunt, dans une activité hors de son foyer qui s'avère florissante et qui l'accapare de plus en plus. Elle laisse alors son mari seul à la maison pour s'occuper des enfants, et cette inversion des rôles traditionnels peut poser problème. Chez les Chaga du mont Kilimandjaro, voisins des Rwa, cette situation critique a pris d'inquiétantes proportions. Pour de multiples raisons, ils sont considérés en Tanzanie comme l'une des populations les plus « avancées »²³ du pays, et l'essor des VICOBA chez eux a été très rapide²⁴. Les femmes chaga ont si fortement développé leurs activités économiques que certains maris désormais dépendent financièrement de leurs épouses

²³ Cette avance provient d'une insertion plus ancienne dans les marchés de longue distance, à partir du début du XIX^e siècle (Iliffe, 1979 : 59). Elle résulte aussi d'un grand esprit d'entreprise et d'une forte implication dans le commerce et les affaires, qui s'appuient sur un bon taux de scolarisation.

²⁴ En 2009, il y avait déjà 102 VICOBA à Marangu, en pays chaga, alors que le district Arumeru, qui rassemble des Rwa et des Arusha, n'en comptait à cette date que 55.

(Njama, 2006)²⁵. Mais un mari rwa peut aussi profiter de la VICOBA de son épouse pour emprunter par son entremise, et donc tirer lui aussi un avantage direct du dispositif.

La question du remboursement de l'emprunt s'avère parfois épineuse. Certaines personnes participent en effet à plusieurs VICOBA simultanément pour emprunter davantage ou pour rembourser le prêt de l'une par un emprunt dans une autre VICOBA. De telles pratiques comportent des risques évidents. Car pour bien gérer une VICOBA, comme pour lancer une entreprise ou rembourser un emprunt, il faut avoir de bonnes capacités de gestion et savoir mesurer les risques, ce qui n'est pas à la portée de tous ou toutes.

La gestion d'une VICOBA suppose en plus de savoir établir le montant des intérêts revenant à chaque participant, en fonction de ses mises mensuelles, qui sont variables, et les calculs à opérer sont beaucoup plus complexes que pour le fonctionnement des tontines – qui est très simple vu qu'un seul membre récupère la mise à tour de rôle et à fréquence définie. Si des stages spécifiques de formation en gestion sont proposés par l'État en support du dispositif, ils ne bénéficient en réalité qu'à un très petit nombre. Certes le bon niveau général de scolarisation en Tanzanie est plutôt favorable à l'essor des VICOBA : l'école primaire obligatoire instaurée par le premier président du pays, Julius Nyerere²⁶, fut généralisée en 1980 à tout le pays (Bonini, 2003) ; et dans leur enquête au pied du mont Meru, Kitomari et Abwe (2016) indiquent que le niveau d'études des membres de VICOBA de leur échantillon était globalement satisfaisant. Ainsi, 52 % avaient un niveau d'enseignement primaire et 31 % un niveau secondaire, soit en tout 83 % de l'effectif étudié. Mais ils soulignent aussi l'absence de compétences entrepreneuriales de beaucoup de responsables de VICOBA, ce qui suscite au quotidien de nombreuses difficultés dans le fonctionnement. De mauvais choix dans la composition des groupes entraînent des retards dans le remboursement des prêts, de la méfiance, une mauvaise gestion des fonds. Kitomari et Abwe soulignent eux aussi les problèmes résultant de l'adhésion simultanée à plusieurs VICOBA ou à d'autres institutions financières pour multiplier les emprunts, l'un pouvant alors servir à rembourser l'autre. Les familles nombreuses, qui doivent s'acquitter de frais de scolarité importants, sont confrontées aux difficultés les plus fortes et les taux d'intérêt pratiqués par les VICOBA sont jugés très élevés en rapport avec le montant des prêts accordés. De trop nombreuses défaillances dans le fonctionnement des VICOBA peuvent entraîner leur terme brutal, avant l'échéance annuelle prévue. N'ayant pas pu mener nous-même une enquête approfondie sur ces sujets, nous ne pouvons que citer ici les difficultés que mentionnent ces auteurs.

Ceci étant dit, de nombreux aspects positifs sont à noter, ce qui explique que les VICOBA continuent de se propager en pays rwa. Outre la stimulation, même modeste, de l'économie locale, les VICOBA ont fondamentalement une valeur éducative. Elles sont perçues localement comme une école de rigueur et de discipline : il faut venir à l'heure aux réunions, la gestion financière est soumise à des règles strictes. Les VICOBA encouragent la prise de responsabilités, notamment pour la constitution du bureau, et la corruption est minimisée grâce aux règles strictes de fonctionnement et au système d'amendes – qui exigent la présence de tous lors des réunions –, à l'enregistrement systématique des versements sur les registres individuels et collectifs, et à la triple fermeture de la caisse au moyen de cadenas confiés à trois personnes différentes non apparentées.

²⁵ Selon cet auteur : « Nowadays family economy is in the hands of women » (Njama, 2006 : 16) ; « The decline of coffee production in Hai has weakened the economic power of men. Nowadays many wives have higher income than their husbands, mainly because they do petty business like selling of bananas, milk, vegetables and clothes. Markets have mushroomed at various places with women traders who are always moving from one market to the other. Spending most of the time outside their homes and coming home late... » (Njama, 2006 : 22).

²⁶ Julius Nyerere (1922-1999) reste un personnage politique vénéré en Tanzanie, où il est affectueusement appelé *Mwalimu*, « le maître » (car il était instituteur au départ), ou encore *Baba wa Taifa*, « père de la Nation ».

Le principal reproche que font les Rwa aux VICOBA, c'est qu'elles génèrent du stress, en raison de la menace qui pèse sur celui ou celle qui ne peut rembourser son emprunt. Ses biens risquent en effet d'être saisis et vendus aux enchères, dans une procédure de régulation formelle qui relève du domaine public, et non de l'autorité des chefs traditionnels. Un problème important en effet porte sur l'insolvabilité des membres. Beaucoup de femmes sont insolvable, notamment parce qu'elles ne possèdent pas le foncier. En effet, la terre, le bien le plus précieux dans les sociétés paysannes, appartient généralement aux hommes. Lorsqu'une femme n'a aucun bien à vendre pour rembourser sa dette, ce sont les biens de son mari qui sont saisis et vendus, alors même que ce dernier ignore souvent que son épouse a contracté un emprunt. Il se trouve alors contraint de vendre un lopin de terre, vente toujours douloureuse s'il en est, et les rapports du couple en subissent les conséquences. Plusieurs exemples de ce type nous ont été rapportés. Ces situations sont sources d'une grande honte pour les femmes en cause.

Un exemple nous a été donné, où la femme insolvable est retournée chez ses parents. Les deux familles se sont alors réunies pour régler le problème, et il a été décidé que le mari devait payer. Ce dernier a vendu un terrain (un quart d'acre) pour rembourser l'emprunt de sa femme.

Dans un autre cas, la femme insolvable a été emmenée par la police. Son mari, pour lui éviter la prison, a dû s'engager à rembourser l'emprunt, ce qui l'a contraint à vendre une vache.

D'autres drames nous ont été cités : celui d'une femme qui s'est suicidée parce qu'elle ne pouvait rembourser son emprunt (dans le village de Njani), celui d'une autre qui s'est pendue pour la même raison à Ndatu. Dans ce même village, une autre femme encore par honte s'est enfuie, laissant son mari seul avec les enfants. Un mois après, en mars 2014, elle n'était toujours pas revenue.

Ces quelques drames personnels ne sont pas ignorés du public et le bilan que l'on peut dresser de l'impact des VICOBA sur la société rwa reste donc mitigé, malgré une opinion générale plutôt favorable.

Conclusion

En matière de microfinance locale, la Tanzanie constitue un terrain d'enquête très riche avec une diversité de dispositifs plus ou moins enchâssés avec le système formel dont les VICOBA ne constituent qu'un volet. Les VICOBA sont le fruit d'initiatives individuelles qui acceptent de mettre une épargne en commun pendant une durée déterminée d'un an, qui restent absolument autonomes dans leur fonctionnement pendant toute cette durée et qui sont gérées collectivement par un bureau élu, avec des règles strictes puisque des membres apparentés ne peuvent pas y siéger. Ce système est souple et il est encouragé par le gouvernement et les banques locales, celles-ci n'intervenant que de manière limitée, et seulement sur décision du groupe.

Les opportunités économiques qu'apportent les VICOBA sont bienvenues dans le contexte de la société des Rwa du mont Meru, où nombre de familles sont confrontées à d'importantes difficultés économiques : perte de la rente du café, pression démographique qui entraîne un morcellement toujours plus grand du foncier (l'héritage des terres paternelles étant partagé entre les fils). Nos données montrent que le système VICOBA a surtout été investi par les femmes et leur a offert la possibilité de mener des activités extra-familiales indépendamment du mari, lequel gère de son côté ses propres activités et ses revenus. Le défaut de remboursement d'une épouse, s'il se produit, n'est pas seulement un drame personnel pour la femme insolvable, c'est aussi un drame conjugal, car ce sont alors des biens du mari qui sont saisis. Mais inversement, il arrive parfois que l'épouse, grâce à ses affaires, devienne la principale pourvoyeuse de ressources pour la famille, comme cela se constate déjà chez les Chaga du Kilimandjaro, alors que ce rôle est traditionnellement masculin. Chez les Rwa cependant l'activité féminine dans

le cadre des VICOBA ne perturbe qu'à la marge l'équilibre familial classique (l'image de la famille nucléaire y étant déjà bousculée par le nombre croissant de naissances hors mariage et la multiplication de foyers monoparentaux). Membres ou non d'une VICOBA, les femmes Rwa restent exclues des instances sociopolitiques propres à leur société.

Bibliographie

Baroin C., 1998, « Introduction et culture du café chez les Rwa de Tanzanie du Nord », in M. Chastanet (éd.), *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala, ORSTOM, pp. 529-549.

Baroin C., 2003, « A brief history of a neo-traditional form of chieftaincy and its "Constitution" in Northern Tanzania, 1945-2000 », in W. Van Binsbergen, R. Pelgrim (eds.), *The Dynamics of Power and the Rule of Law. Essays on Africa and beyond in honour of Emile Adriaan B. van Rouveroy van Nieuwaal*, Leiden, African Studies Centre, pp. 151-166.

Baroin C., 2007, « L'impact social de la caféiculture en Tanzanie du Nord », *Études rurales*, n° 180, pp. 85-100.

Baroin C., 2015, « Un système d'âge dans une chefferie tanzanienne : les Rwa du mont Méru », *Journal des africanistes*, n° 85, pp. 218-256.

Baumann E., Servet J.-M. (éds.), 2007, dossier « Risques et microfinance », *Autrepart*, n° 44.

Bonini N., 2003, « Un siècle d'éducation scolaire en Tanzanie », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, pp. 41-62.

Fontaine L., 2008, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard.

Grant W.J., Allen H.C., 2002, « CARE's *Mata Masu Dubara* (Women on the Move) Program in Niger. Successful Financial Intermediation in the Rural Sahel », *Journal of Microfinance*, n° 4 (2), pp. 189-216.

Guérin I., 2015, *La microfinance et ses dérives. Émanciper, discipliner ou exploiter ?*, Paris, Démopolis.

Gulliver P., 1963, *Social Control in an African Society : a Study of the Arusha, agricultural Masai of Northern Tanganyika*, London, Routledge & Kegan Paul.

Iliffe J., 1979, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press.

International Rescue Committee, 2012, « Guide de l'animateur des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) », New York, USA, 162 p.

Kihongo R.M., 2005, « Impact assessment of Village Community Bank (VICOBA), a microfinance project, Ukonga Mazizini », The Open University of Tanzania & Southern New Hampshire University, Master of Science in Community Economic Development, 111 p.

Kitomari J.S., Abwe F.G., 2016, « Failure and Collapse of Village Community Banks in Tanzania: Some Findings from Meru District in Arusha Region », Mount Meru University Research Unit, *General Education Journal*, n° 6 (1), pp. 46-67.

Larsson R., 2001, *Between Crisis and Opportunity. Livelihoods, diversification, and inequality among the Meru of Tanzania*, Lund, Université de Lund, Lund Dissertations in Sociology, n° 41, 528 p.

Morduch J., 1999, « The Microfinance Promise », *Journal of Economic Literature*, n° 37, pp. 1569-1614.

Njama J.F., 2006, « Domestic violence against men : a challenge to pastoral care and counselling ministry in the ELCT (Evangelical Lutheran Church of Tanzania), Northern Diocese, Hai District », Makumira (Tanzanie), Makumira University College.

Servet J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Paris, Odile Jacob.

Servet J.-M., 2009, « Le microcrédit n'a rien d'une panacée », *Sciences Humaines*, n° 206 (7), p. 8.